

CONSEIL MUNICIPAL ■ Finances

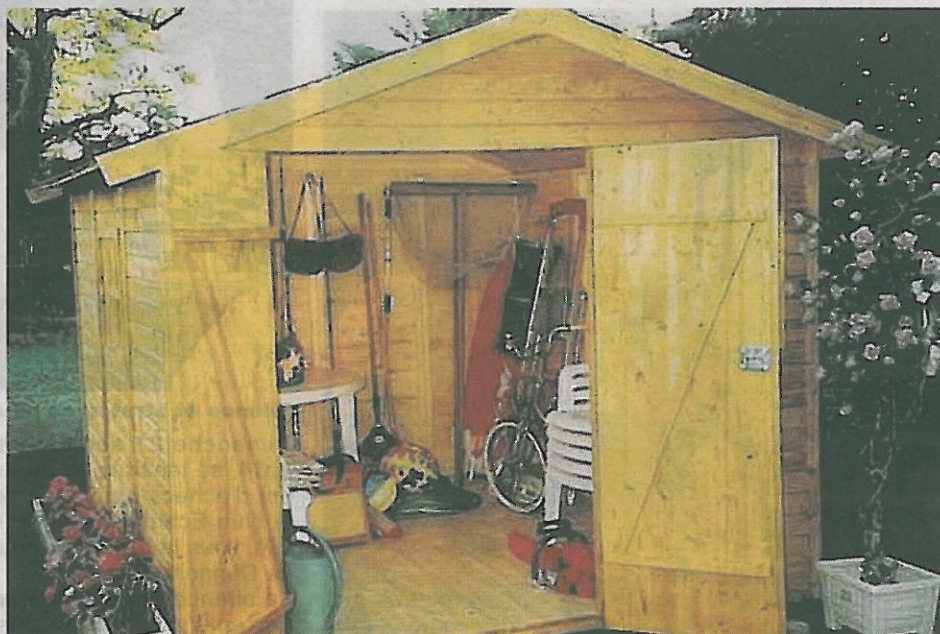
250 € de taxe d'aménagement pour les abris de jardin

Mercredi 24 septembre sonnait l'heure de la rentrée pour les élus municipaux. Succès de l'organisation des rythmes scolaires, taxe d'aménagement pour les dépendances, et indemnités pour utilisation des infrastructures communales ont été abordés.

Lors du conseil municipal du 24 septembre, il a été décidé que la taxe d'aménagement, doit concerner les abris de jardin et tout ce qui génère de la surface. Le maire, Philippe Fortin a cependant suggéré : « 500 € de taxe pour un abri de jardin, c'est beaucoup. Sans renoncer à cet apport financier, je propose que la municipalité observe un abattement de 50% pour toute nouvelle construction, sachant que toute surface est taxable à partir de 5 m². »

Succès des Tap

Par ailleurs, le maire félicitait son équipe pour le bon



Le conseil municipal a décidé d'instaurer la taxe d'aménagement pour toute dépendance d'au moins 5 m².

fonctionnement des nouveaux rythmes scolaires. Alors que nombre de communes souffrent de cette nouvelle donne ainsi que de l'organisation des TAP (Temps d'activités périscolaires), après les inquiétudes exprimées par les parents d'élèves, il semblerait assuré que la situation ait trouvé son rythme de croisière.

Martine Ciotti, conseillère,

avançait : « sur la population de 84 élèves scolarisés en école maternelle, 58 sont inscrits aux TAP et sur les 126, en école élémentaire, 110 y participent ». Ces chiffres traduisent donc un succès.

Infrastructures à disposition de l'intercommunalité

Enfin, Philippe Fortin qui met à la disposition de l'ac-

cueil de loisirs intercommunal, les infrastructures de sa commune, a obtenu l'accord du conseil municipal pour faire la demande, via la communauté de communes du Provenois, d'une participation financière de la part des communes utilisatrices, selon un calcul au prorata du nombre d'enfants de chacune, pour couvrir les charges de fonctionnement.

PERISCOLAIRE ■ AG de l'association

Laurence Le Guilloux, nouvelle présidente d'École et Loisirs



École et Loisirs poursuit sa mission avec Laurence Le Guilloux

Vendredi 19 septembre, se tenait l'Assemblée générale annuelle de l'Association École et Loisirs. Les animations organisées par ses bénévoles génèrent des bénéfices qui sont redistribués aux écoles de Longueville. Ceux-ci apportent un complément substantiel à la coopérative scolaire, permettant l'achat d'équipements ou l'organisation de voyages.

L'association anime plusieurs lotos en octobre, février ou encore mai, une Bourse aux jouets et la ker-

messe, entre autres. Elle s'occupe également du Téléthon, du spectacle de Noël avec la distribution des jouets. Malgré un déficit de 755 € pour l'année 2013/2014, son solde bancaire, positif à hauteur de 11 943 €, lui permettra d'assurer sa mission pour l'exercice 2014/2015. Sandrine Oppenot, présidente sortante n'a pas désiré renouveler son mandat. Laurence Le Guilloux assurera la relève à ce poste avec un bureau en partie renouvelé.



La République
de Seine-et-Marne

Envoyer vos informations

redaction@larepublique.com